

*C'était annoncé, juste un peu retardé, mais cette aggravation violente de la situation des réfugiés à Calais, pour ne pas être vraiment une surprise, est sans conteste une indignité.*

*Signer une pétition (adresse mail en bas du texte), faire circuler cette pétition, notamment auprès des organisations que nous connaissons est un geste minimum. Des manifestations auront lieu, dans l'immédiat la première chose est, le plus largement possible, de faire savoir et de faire remonter notre indignation.*

## **A Calais, l'État tombe le masque**

De nombreuses personnalités et organisations dénoncent «un "démantèlement" qui vient de commencer qui n'a rien de progressif ou d'humanitaire». Il y a urgence à exposer comment l'État passe outre l'État de droit à Calais. «L'asile est un droit ; la répression des réfugiés est donc un déni de démocratie».

La destruction de la « jungle » de Calais a brutalement commencé ce lundi 29 février au matin. Plusieurs compagnies de CRS ont investi les lieux, qui ont dévasté des cabanes encore occupées, lancé des grenades lacrymogènes et usé de canons à eau contre des réfugiés grimpés sur les toits de leurs abris. Des centaines de personnes ont été jetées dans un froid glacial sans rien d'autre que les vêtements qu'elles portent sur elles, sans savoir où aller... Faut-il s'en étonner ?

Les pouvoirs publics ont écarté tout témoin : les soutiens des réfugiés ont été interdits d'entrée dans le périmètre de l'opération. Le ministre de l'Intérieur n'a cessé de le proclamer ces jours derniers : certes, il entendait mener à bonne fin ce qu'il appelle « la résorption » du camp de Calais ; mais il voulait le faire « de façon progressive » et « dans le respect des personnes » [voir entre autres son discours du 22 février au Mans]. Et c'est bien en se référant expressément à cet engagement de l'État à procéder à une évacuation progressive que le Tribunal administratif de Lille a validé l'arrêté d'expulsion de la jungle de Calais (25 février 2016, ordonnance n° 1601386).

Force est de constater que le « démantèlement » qui vient de commencer n'a rien de progressif ou d'humanitaire, et qu'il ne prend pas en compte la situation des personnes : les choses se déroulent comme s'il s'agissait de punir quiconque s'obstine à vouloir se rendre en Grande-Bretagne. Rappelons qu'un quart des habitants de la jungle de Calais aurait des proches outre-Manche ; ils seraient donc parfaitement fondés à demander à les rejoindre... Mais de même que la Turquie est priée de faire le garde-frontière de l'Union européenne, la France se charge de « protéger » la Grande-Bretagne, à grand renfort de moyens policiers quasi militaires, contre les migrants que celle-ci refuse d'accueillir.

La première a-t-elle voulu donner des gages à la seconde, en perspective du sommet franco-britannique qui aura lieu ce 3 mars ? Quant aux autres, leur méfiance face aux « solutions » alternatives qui leur ont été présentées ne peut qu'être confortée par la violence mise en œuvre pour les chasser. « Les services de l'État se mobilisent sans relâche pour permettre à tous ceux qui le veulent de pouvoir quitter la lande », déclarait vendredi la ministre du Logement.

Aujourd'hui, les masques tombent. Nous n'aurons plus d'excuses pour ne pas voir ce qui se passe sous nos yeux. Dans un État de droit, l'État n'a pas tous les droits. La justice n'a pas délivré au gouvernement un permis de chasse contre les réfugiés. Partout, des voix se sont élevées pour exiger que s'organise l'accueil des personnes chassées de leurs pays en guerre ou dévastés. Ces voix ne vont pas se taire. Il faudra bien qu'on les entende. Rappelons-le : l'asile est un droit ; la répression des réfugiés est donc un déni de démocratie.

Pour signer, envoyer un mail à : [stopevacuationcalais@gmail.com](mailto:stopevacuationcalais@gmail.com)

Premiers signataires (parmi ceux de l'appel Calais : Les bulldozers ne font pas une politique !)

Éric Fassin, professeur de science politique à l'université Paris VIII - Saint-Denis- Vincennes

Camille Louis, dramaturge, doctorante et enseignante en Philosophie à l'Université Paris 8

Étienne Tassin, agrégé, docteur en philosophie, titulaire d'une habilitation à diriger des recherches en lettres et sciences humaines

Les organisations :

Actes et Cités; Auberge des migrants (Calais); Emmaüs France; Groupe d'information et de soutien des immigré.e.s - Gisti; Barcelona Accio Solidaria; RESF; Ecole laïque du Chemin des dunes; Tenons et mortaises; Conseil d'urgence citoyenne; LDH